



**Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick**

Assemblée générale annuelle 2022

**Assemblée générale annuelle 2022
AGA hybride – en présentiel
à la salle du Club d'âge d'or de Caraquet
331, boul. Saint-Pierre Est, Caraquet
et en Virtuel sur ZOOM Samedi 17
septembre 2022
de 9h 00 à 12 h 00**

Bonjour à vous toutes et tous,

L'assemblée générale annuelle de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick se tiendra le samedi 16 et 17 septembre 2022 à la salle du Club d'âge d'or de Caraquet, 331, boul. St-Pierre Est. Nous aurons des ateliers sur la bienveillance envers les années, le plan stratégique de l'AFANB et la révision des statuts et règlements le vendredi après-midi. En soirée nous aurons le souper des retrouvailles avec le conférencier Valois Robichaud et la remise du Prix Willie Lirette. Le samedi matin nous aurons la réunion d'affaire, avec le lancement du nouveau site Web de l'AFANB. La réunion d'affaire sera en présentiel et en virtuel sur la plateforme zoom.

Nous invitons les clubs membres de l'AFANB d'inscrire au moins un délégué. L'AFANB payera la chambre d'hôtel et le souper des retrouvailles du vendredi soir, soit le 16 septembre 2022 pour un délégué des Clubs d'âge d'or et des Comités régionaux.

Nous demandons aussi à tous les membres de l'AFANB qui veulent participer à l'AGA en virtuel de s'inscrire aussi le plus vite possible.

Tous les délégués, en présentiel ou en virtuel, sont demandés de s'inscrire, en cliquant sur le lien ci-bas, remplir le formulaire et le soumettre le plus vite possible.

Lien : www.eventbrite.ca/e/inscription-22e-aga-les-16-et-17-septembre-2022-en-presentiel-et-en-virtuel-395297685017

En espérant que vous participerez à l'AGA, soit en présentiel ou en virtuel, je vous prie d'accepter mes salutations amicales.

Jules



Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick

**Assemblée générale annuelle 2022
AGA hybride – en présentiel
à la salle du Club d'âge d'or de Caraquet
331, boul. Saint-Pierre Est, Caraquet
et en Virtuel sur ZOOM
Samedi 17 septembre 2022
de 9h 00 à 12 h 00**

Ordre du jour

- 1. Mot de bienvenue du président**
- 2. Élection d'une présidence d'assemblée et d'une ou d'un secrétaire d'assemblée.**
- 3. Vérification du quorum par la présidence d'assemblée**
- 4. Directives et procédures de l'assemblée délibérante**
- 5. Présentation des membres du Conseil d'administration**
- 6. Adoption de l'ordre du jour de la réunion d'affaires**
- 7. Rapport du comité de mise en candidature.....1**
- 8. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 septembre 2021.....2**
- 9. Suivi au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 septembre 2021.....11**
- 10. Adoption des états financiers vérifiés.....14**
- 11. Choix du vérificateur**
- 12. Rapport du président – Marcel Larocque.....37**

| | |
|---|-----------|
| 13. Rapport du directeur général – Jules Chiasson..... | 40 |
| 14. Lancement du nouveau site Web de l'AFANB | |
| 15. Cotation annuelle des membres | |
| 16. Proposition du Conseil d'administration | |
| 17. Ratification des décisions prises par le conseil d'administrations 2020-2021..... | 46 |
| 18. Remerciements aux membres du conseil d'administration qui terminent leur mandat | |
| 19. Élection des représentants des régions au sein du conseil d'administration et élection à la présidence 2020-2022 | |
| 20. Affaires nouvelles | |
| a) Plan stratégique 2022–2025..... | 49 |
| b) Modifications aux statuts et règlements..... | 64 |
| 21. Mot de la fin par la présidence élue | |
| 22. Levée de l'Assemblée | |



Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick

Comité de mise en candidature - AGA 2022

Élection aux postes de membres du Conseil d'administration

Restigouche Ouest – Joanne Fortin, mandat de deux ans 2022-2024

Dieppe/Moncton – Roger Martin, mandat de deux ans 2022-2024

Membres du CA qui doivent renouveler un autre mandat de deux ans 2021- 2023:

Marcel Larocque, Yvon Thériault, Denise Boudreau et Norma Dubé

Membres du CA dont le mandat continue :

Thérèse Tremblay, Jean-Paul Soucy, Jacques Albert, Diane Godin-Gionet,
Marie-Claire Ferron, Line Godbout, Roger Doiron et Paul Demers

Membres du CA qui terminent :

Bernadette Landry et Lucille Roy



**Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick**

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021
Réunion en virtuel par ZOOM et en présentiel Dieppe, NB
tenue le samedi 18 septembre 2021**

La réunion débute à 9h30.

1. Mot de bienvenue du président

Le président, Marcel Larocque, souhaite la bienvenue aux participants présents au Centre des arts et de la culture de Dieppe ainsi qu'à ceux qui assistent à l'AGA en virtuel grâce à la plateforme ZOOM. Il se dit heureux d'avoir pu rencontrer plusieurs des participants.

2. Élection d'une présidence d'assemblée et d'une ou d'un secrétaire d'assemblée.

« Que Bernard Richard agisse comme présidente d'assemblée et Valada Doiron comme secrétaire d'assemblée. »

Jocelyne Bossé/Julie Caissie
Adoptée

3. Vérification du quorum par le président d'assemblée

Monsieur Bernard Richard, président d'assemblée, souhaite une bonne assemblée générale annuelle aux participants et confirme que le quorum est atteint.

4. Directives et procédures de l'assemblée délibérante

Le président d'assemblée précise que l'AGA se déroulera selon les règlements de l'AFANB et le code Morin. Ce sera une réunion différente, modèle hybride en virtuel et en présentiel, qui demande patience et compréhension. Il faut s'assurer de faire une place aux gens qui participent de la maison. Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour la présentation de propositions qui normalement doivent être faites avec un préavis de 30 jours, le président demande une proposition venant de la salle pour accepter de nouvelles propositions s'il devait y en avoir.

Il est proposé que l'on accepte de nouvelles propositions sans préavis de 30 jours.

Roger Doiron/Bernadette Landry
Adoptée

S'il y a de nouvelles propositions venant de la salle, celles-ci doivent être présentées par écrit à Jules. Une proposition peut venir de la maison en utilisant la fonction CHAT.

5. Présentation des membres du Conseil d'administration

Monsieur Richard invite le président à présenter les membres du conseil d'administration qui sont présents.

Marcel Larocque présente les membres du conseil d'administration et leur souhaite la bienvenue.

Les membres présents sont Samia Awad, Denise Boudreau, Bernadette Landry, Roger Doiron, Dianne Godin-Gionet, Norma Dubé, Claude G. Savoie, Solange Haché et Marcel Larocque.

6. Adoption de l'ordre du jour de la réunion d'affaires

« Que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 18 septembre 2021 soit adopté tel que présenté. »

Norma Dubé/Bernadette Landry
Adoptée

7. Rapport du comité de mise en candidature

Le rapport du comité de mises en candidature est présenté par Claude G. Savoie.

Les personnes suivantes sont en élection pour un mandat de deux ans 2021-2023

Grand Tracadie - Néguaac - Marie-Claude Ferron

Madawaska -

Kent Nord - Rogersville – Miramichi – Baie Ste Anne - Paul Demers

Shédiac - Cap-Pelé - Line Godbout

Grand-Sault – LaVallée – Jean-Paul Soucy

Restigouche Est – Thérèse Tremblay

Renouvellement d'un mandat de deux ans 2021-2023

Diane Godin-Gionet, Roger Doiron

Membres du CA dont le mandat continue

Marcel Larocque, Bernadette Landry, Yvon Thériault, Lucille Roy, Denise Boudreau, Norma Dubé

Membres du CA qui terminent

Samia Awad, Guy Lavigne (par intérim), Nicole Levesque, Claude G. Savoie, Joan Levesque, Richard Caissie

8. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2020

« Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2020 soit adopté. »

Samia Awad/Jacques Morais
Adoptée

9. Suivi au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2020

Le président d'assemblée demande au président s'il y a un suivi au procès-verbal. Celui-ci présente son rapport.
Le rapport du suivi est déposé.

10. Adoption des états financiers vérifiés

Mélanie Rousseau présente les états financiers vérifiés au 31 mars 2021.

« Que l'on adopte les états financiers vérifiés tels que présentés. »

Roger Doiron/Limounie Lanteigne

Adoptée

Monsieur Larocque remercie Mélanie et les membres de son comité pour le travail accompli.

11. Choix du vérificateur

« Que la firme Allain & Associés soit retenue pour faire la vérification des livres comptables de l'AFANB pour l'année 2021-2022. »

Roger Doiron/Line Godbout

Adoptée

12. Rapport du président – Marcel Larocque

Le président présente son rapport annuel.

« Que le rapport du président soit accepté et déposé. »

Jacques Morais/Julie Caissie
Adoptée

13. Rapport du directeur général – Jules Chiasson

Le président d'assemblée invite le directeur général, Jules Chiasson, à présenter son rapport.

En poste depuis avril 2021, Monsieur Chiasson présente un résumé de tous les projets gérés par l'AFANB au cours de la dernière année et précise qu'il y a des défis à poursuivre.

« Que le rapport du directeur général soit accepté et déposé. »

Samia Awad/Denise Boudreau
Adoptée

Plusieurs interventions sont faites pour appuyer l'importance de travail fait pour améliorer la protection et la sécurité des aînés autant dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et à domicile. Il faut continuer à sensibiliser le gouvernement au fait que le travail des proches aidants constitue un apport considérable qui sauve des dépenses au gouvernement mais qui occasionnent souvent des dépenses supplémentaires aux familles conduisant parfois à la pauvreté. Les effets sur les familles des proches aidants se ressentent tant au point de vue physique, mental que financier. Il faudrait regarder comment reconnaître ce travail. Il semble y avoir une ouverture de certains membres du gouvernement mais ceci ne se traduit pas en action comme on le voudrait.

Un membre fait la remarque que l'AFANB a aussi comme rôle la mission du respect de nos droits en tant que francophone et souligne l'importance d'assurer ce droit dans toutes les actions que celle-ci pose. Les présentations d'aujourd'hui ne disent pas directement ce rôle; il faudrait le préciser et l'exiger.

14. Cotisation annuelle des membres

L'an dernier, le CA a accepté que les clubs n'aient pas à payer de cotisation en raison des difficultés financières engendrées par la pandémie. On suggère que ceci demeure inchangé pour la prochaine année.

« Que les cotisations dans les clubs soient mises en pose pour l'année 2021-2022 et que la cotisation individuelle demeure à 15\$/an ou 40\$/3 ans. »

Norma Dubé/Gertrude Landry
Adoptée

Un commentaire est apporté concernant les membres à vie qui ne paient pas de cotisation. Peut-être pourrait-on demander à ces personnes une contribution?

Monsieur Jean-Luc Bélanger explique que les membres ayant contribué 100\$ au début de la création de l'association dans le but d'avoir un fonds de départ sont membres à vie. Personne ne peut maintenant devenir membre à vie. Il serait possible de demander à ces membres à vie de contribuer de façon volontaire.

15. Propositions du Conseil d'administration

Quatre propositions ont été formulées par le conseil d'administration.

Proposition #1 Appuyer les personnes proches aidantes

Attendu que:

L'AFANB a un projet pilote sur les personnes proches aidantes avec un volet formation et un volet recherche en collaboration avec l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick,

Il est proposé que le dossier des personnes proches aidantes francophones reste prioritaire pour l'AFANB afin de pouvoir offrir à ces personnes le soutien dont elles ont besoin.

Solange Haché/Marie-Claire Ferron
Adoptée

Proposition #2 Promouvoir la bienveillance envers les aînés

Attendu que :

Lors de la table ronde virtuelle du 15 juin 2012 sur la bienveillance envers les aînés, les 70 participants ont demandé à l'AFANB d'assurer le suivi du dossier de la bienveillance envers les aînés dans les résidences pour aînés de même qu'à leur domicile, en visant à ce que ceux-ci puissent rester chez eux le plus longtemps possible en toute sécurité et ainsi, profiter d'une meilleure qualité de vie ;

Attendu que :

La mission de l'AFANB est de promouvoir le mieux-être des aînés, ce qui comprend les aider à rester chez eux en toute sécurité le plus longtemps possible pour qu'ils puissent profiter d'une bonne qualité de vie;

Attendu que :

L'AFANB vise le mieux-être des aînés même quand ils sont obligés de déménager dans un foyer de soins ou un foyer de soins spéciaux, qu'on n'a pas le droit de les

négliger et qu'il faut s'assurer qu'ils vont continuer d'être traités avec dignité et respect à chaque étape de leur vie.

Il est proposé que l'AFANB voit à la bienveillance des aînés dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux ainsi qu'à domicile en s'assurant qu'ils reçoivent des services de soins et des services de soutien de qualité en français.

Bernadette

Landry/Jacques Morais

Adoptée

Une intervention de la salle remercie pour la distinction faite entre foyers de soins et foyers de soins spéciaux.

Proposition #3 Littératie chez les aînés francophones

Attendu que :

70% des aînés francophones du N.-B. sont analphabètes;

Attendu que :

Les francophones du Nouveau-Brunswick ont en moyenne des niveaux de compétence en littératie et en numératie plus faibles que ceux des autres Canadiens,

Il est proposé que l'AFANB s'engage dans le dossier de la littératie et de la numératie pour venir en aide aux aînés francophones afin que ceux-ci puissent avoir une meilleure qualité de vie.

Diane Godin-Gionet/Norma Dubé

Roger Doiron suggère que « 70% des aînés francophone sont analphabètes » soit changé par « 70% des aînés francophones pourraient être plus alphabétisés ». Le président d'assemblée présente cette suggestion comme un amendement.

Adoptée avec amendement

Proposition #4 Santé et mieux-être

Attendu que l'AFANB a pour mission de promouvoir les mieux-être des aînés francophones du N.-B. et qu'elle y travaille depuis sa création;

Il est proposé que l'AFANB mette sur pied un Comité sur la santé et le mieux-être des aînés en vue de :

Réagir à l'actualité qui touche la santé et le mieux-être des aînés;

Voir à l'orientation des dossiers de l'AFANB relatifs à la santé et au mieux-être des aînés.

Paul Demers/Julie Caissie

Première intervention : Parfois des dossiers d'actualité qui surgissent demandent de réagir très vite. Il faut faire confiance au directeur général et au président pour accorder des entrevues sans consulter le comité. Il ne faudrait pas que le comité ralentisse des activités qui demandent une réaction urgente.

Deuxième intervention : Il est suggéré d'ajouter une 3^e clause : « Stimuler l'intergénérationnel comme levier pour accroître la santé et le mieux-être des aînés »

Après quelques interventions, le président d'assemblée suggère une pause de 10 minutes. La suggestion pourrait être formulée et ramenée après la pause.

La pause débute à 10h45. La reprise de la réunion se fait à 11h09.

Au retour, le président d'assemblée offre de soumettre la dernière suggestion au conseil d'administration pour mieux développer la proposition. Le président informe les membres qu'une entente de partenariat sera signée ce midi avec la Fédération des Jeunes du Nouveau-Brunswick, ce qui est déjà un pas vers l'intergénérationnel.

On passe alors au vote de la 4^e proposition qui a été faite par Paul Demers et appuyée de Julie Caissie. Adoptée

Proposition #5

Attendu que :

La mission de l'AFANB est entre autres de défendre les droits des aînés et de promouvoir leur mieux-être;

Attendu que :

Beaucoup d'aînés font face à une augmentation faramineuse du coût de leur loyer;

Attendu que :

Leur capacité de payer est limitée car ils ont un revenu fixe;

Il est proposé que l'AFANB se penche sur la capacité des aînés francophones à avoir accès à un loyer abordable.

Bernadette Landry/Roger Doiron
Adoptée

Deux commentaires sont apportés pour expliquer la proposition.

16. Ratification des décisions prises par le conseil d'administrations 2020-2021

« Que les décisions prises par le conseil d'administration 2020-2021 soient ratifiées telles que présentées dans le document expédié aux membres. »

Solange Haché/Carmen Godin
Adoptée

17. Remerciements aux membres du conseil d'administration qui terminent leur mandat

Le président remercie les 7 membres du CA qui terminent leur mandat. Il souligne aussi, qu'hier soir, le prix Willie-Lirette a été remis à Jean-Luc Bélanger qui le méritait grandement. Il remercie Jean-Luc pour son travail comme directeur général à l'AFANB.

18. Élection des représentants des régions au sein du conseil d'administration 2021-2023

« Je propose l'acceptation du rapport du comité de nomination et par le fait même confirmer l'installation des nouveaux membres au CA. »

Claude Savoie/Cécile Gallant
Adoptée

Membres du CA 2021-2022

Marcel Larocque - président

Line Godbout de Shédiac-Cap-Pelé, mandat de deux ans 2021-2023

Thérèse Tremblay de Restigouche Est, mandat de deux ans 2021-2023

Jean-Paul Soucy de Grand-Sault – LaVallée, mandat de deux ans 2021-2023

Marie-Claire Ferron de Grand Tracadie/Néguac, mandat de deux ans 2021-2023

Paul Demers de Kent Nord – Rogersville – Miramichi – Baie Ste Anne, mandat de deux ans 2021-2023

_____ de Madawaska, mandat de deux ans 2021-2023

Diane Godin-Gionet de Shippagan – Lamèque – Miscou - renouveler un autre mandat de deux ans 2021- 2023

Roger Doiron de Kent -Sud - renouveler un autre mandat de deux ans 2021- 2023

Bernadette Landry de Dieppe - Moncton

Yvon Thériault de Grand Caraquet

Lucille Roy de Restigouche Ouest

Denise Boudreau de Chaleur

Norma Dubé de Fredericton – Saint-Jean

21. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle

22. Mot de la fin par le président

Monsieur Larocque remercie les participants et souligne la présence de nombreux partenaires en leur offrant ses remerciements pour leur collaboration à l'association. Il remercie monsieur Bernard Richard d'avoir accepté de présider cette assemblée annuelle

et lui remet un cadeau souvenir. Il offre aussi ses remerciements aux personnes qui ont participé de la maison, aux équipes qui ont aidé à l'organisation des activités de la fin de semaine ainsi qu'au directeur général Jules Chiasson.

23. Levée de l'Assemblée

Le président d'assemblée remercie tous les participants pour leur collaboration.

La levée de la réunion se fait à 11h26.

Marcel Larocque, président
d'assemblée

Valada Doiron, secrétaire



**Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick**

Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick

Suivi du procès-verbal de l'AGA du 18 septembre 2021

| Résolutions | Suivi |
|---|---|
| <p>Il est proposé que le dossier des personnes proches aidantes francophones reste prioritaire pour l'AFANB afin de pouvoir offrir à ces personnes le soutien dont elles ont besoin. Adopté</p> | <p>FAIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche U de M est complétée et publication et dépôt public du rapport final avec conférence presse le 5 avril 2022 • Campagne d'une semaine de sensibilisation; Avril 2022- Conférences, capsules promotionnel, programmation YouTube, témoignages, divertissement. • Formation : PERSONNE AIDANTE OUTILLÉE. La DGT de l'UdeM sont en train de finaliser 5 ateliers pour PPA, la trousse du participant et le guide de l'animateur et de l'animatrice. • Octobre 2022- livraison des ateliers en présentiel dans les régions de Bathurst et Tracadie. • Février et mars 2023-ateliers virtuels livrés. Formation des animatrices en 2023 • Guide d'accompagnement pour communautés francophones - La consultante Nathalie Boivin travaille présentement sur ce document. Il sera prêt au mois de mai 2023. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ● 25,000\$ (PNH) obtenu pour la formation en mode virtuel. |
| <p>Il est proposé que l'AFANB voit à la bienveillance des aînés dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux ainsi qu'à domicile en s'assurant qu'ils reçoivent des services de soins et des services de soutien de qualité en français.</p> <p>Adopté</p> | <p>FAIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le Comité d'action sur la bienveillance envers les aînés s'est rencontré presque toutes les semaines; a rencontré au-delà de 35 intervenantes et intervenants des services de soins et de soutien aux personnes aînées; a publié le rapport « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick »; et a tenu une conférence de presse le 15 juin pour rendre le rapport public. ● Le Comité d'action poursuit ses activités pour que les recommandations du rapport soient implantées par le gouvernement provincial. |
| <p>Il est proposé que l'AFANB s'engage dans le dossier de la littératie et de la numératie pour venir en aide aux aînés francophones afin que ceux-ci puissent avoir une meilleure qualité de vie.</p> <p>Adopté</p> | <p>FAIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 10 tablettes informatiques : 5 dans la région de Memramcook et 5 dans la région de Cocagne. On travaille avec la bibliothèque de Memramcook et Bien vieillir chez-soi à Cocagne pour former des personnes aînées à la littératie numérique. ● Comité sur pied avec représentant de CODAC et de la FJFNB pour organiser des actions pour faire avancer le dossier de littératie. ● Club de lecture et d'écriture dans les sessions interactives de Connectaînés |
| <p>Il est proposé que l'AFANB mette sur pied un Comité sur la santé et le mieux-être des aînés en vue de :</p> <p>Réagir à l'actualité qui touche la santé et le mieux-être des aînés;</p> | <p>FAIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un comité de santé et mieux-être a été mis sur pied et s'est rencontré quatre. |

| | |
|---|---|
| <p>Voir à l'orientation des dossiers de l'AFANB relatifs à la santé et au mieux-être des aînés. Adopté</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Il s'est joint au Comité d'action sur la bienveillance envers les aînés et s'est rencontré quatre fois avec ce comité. |
| <p>Il est proposé que l'AFANB se penche sur la capacité des aînés francophones à avoir accès à un loyer abordable. Adopté</p> | <p>Pas encore fait.</p> |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

MONCTON, N.-B.

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2022

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 16-17 |
| Bilan | 18 |
| État des résultats | 19 |
| État de l'évolution des soldes de fonds | 20 |
| Annexe I à l'état des résultats | 21 |
| Annexe II à l'état des résultats | 22 |
| Annexe III à l'état des résultats | 22 |
| Annexe IV à l'état des résultats | 23 |
| Annexe V à l'état des résultats | 23 |
| Annexe VI à l'état des résultats | 24 |
| Annexe VII à l'état des résultats | 24 |
| Annexe VIII à l'état des résultats | 25 |
| Annexe IX à l'état des résultats | 25 |
| Annexe X à l'état des résultats | 26 |
| Annexe XI à l'état des résultats | 26 |
| Annexe XII à l'état des résultats | 27 |
| Annexe XIII à l'état des résultats | 27 |
| Annexe XIV à l'état des résultats | 28 |
| Annexe XV à l'état des résultats | 28 |
| Annexe XVI à l'état des résultats | 29 |
| Annexe XVII à l'état des résultats | 29 |
| Annexe XVIII à l'état des résultats | 30 |
| État des flux de trésorerie | |
| Notes complémentaires | 32 - 36 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc.,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possible du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. au 31 mars 2022, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'association tire des produits provenant des cotisations des membres. Puisque certaines cartes de membres sont envoyées directement aux différents Clubs de l'âge d'or et que l'argent est remise par ces derniers à l'association sans retourner les cartes non vendues, il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante si toutes les cotisations ont été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus reçus, du résultat net, de l'actif à court terme et de l'actif net.

Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction à l'intention de liquider l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick Inc. ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, N.-B.
le 1 septembre 2022

Allain & Associés
.....
ALLAIN & ASSOCIÉS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

84, rue Brandon, Moncton, NB E1C 7E9 | Tél. : (506) 382-3795 | Téléc. : (506) 382-1438
123, blvd. Irving, Unité 4, Bouctouche, NB E4S 3K2 | Tél. : (506) 955-1098 | Téléc. : (506) 955-9297
www.allainassociates.ca

**Services fournis par Allain Nadeau St-Pierre C.P. Inc.*

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

BILAN

AU 31 MARS 2022

ACTIF

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ACTIF A COURT TERME | | |
| Encaisse | 460 598 \$ | 563 132 \$ |
| Encaisse - épargne | 46 208 | 46 185 |
| Débiteurs | 67 443 | - |
| Taxe de vente harmonisée à recevoir | 13 418 | 10 043 |
| Frais payés d'avance | <u>5 066</u> | <u>5 887</u> |
| | 592 733 | 625 247 |
| Immobilisations corporelles (note 3) | 1 447 | 2 068 |
| Immobilisations incorporelles (note 4) | <u>6 480</u> | <u>8 100</u> |
| | <u>600 660</u> \$ | <u>635 415</u> \$ |

PASSIF

| | | |
|--|----------------|----------------|
| PASSIF A COURT TERME | | |
| Créditeurs et charges à payer | 38 635 \$ | 10 647 \$ |
| Subvention de fonctionnement reportés (note 5) | <u>447 403</u> | <u>546 475</u> |
| | <u>486 038</u> | <u>557 122</u> |

SOLDES DE FONDS

| | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Non grevés d'affectation reçus lors de l'incorporation (note 6) | 1 366 | 1 366 |
| Non grevés d'affectation | <u>113 256</u> | <u>76 927</u> |
| | <u>114 622</u> | <u>78 293</u> |
| | <u>600 660</u> \$ | <u>635 415</u> \$ |

Événement subséquent (note 8)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

..... Administrateur

..... Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Produits | | |
| Patrimoine canadien - programmation | 90 000 \$ | 90 000 \$ |
| Cotisations des membres | 15 254 | 21 759 |
| Commanditaires | 12 500 | 7 500 |
| Projet étudiant | 3 661 | 1 374 |
| Autres produits | <u>12 290</u> | <u>8 891</u> |
| | <u>133 705</u> | <u>129 524</u> |
| Charges | | |
| Amortissement | 2 240 | 886 |
| Salaires et bénéfices marginaux | 85 911 | 105 719 |
| Frais de réunion (annexe I) | 17 366 | 7 009 |
| Honoraires - Présidente | 4 800 | 3 900 |
| Hébergement et voyages (annexe I) | 1 844 | 830 |
| Publicité et promotion | 12 146 | 4 851 |
| Location de bureau et salle | 10 948 | 10 746 |
| Télécommunications | 3 162 | 3 905 |
| Fournitures de bureau | 5 620 | 8 580 |
| Cotisations et associations | 617 | 434 |
| Assurances | 2 119 | 2 013 |
| Honoraires professionnels (annexe I) | 8 491 | 7 108 |
| Intérêts et frais bancaires | 671 | 517 |
| Site web et informatique | 848 | 1 161 |
| Dépenses allouées aux projets | <u>(59 761)</u> | <u>(59 236)</u> |
| | <u>97 022</u> | <u>98 423</u> |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les projets | 36 683 \$ | 31 101 \$ |
| Rendez-vous Mieux-être 50 plus (annexe II) | - | - |
| Jeux de l'Acadie 50 plus (annexe III) | - | - |
| Municipalité et Communauté amie des aînés (annexe IV) | - | - |
| Proches aidants PPAS (annexe V) | - | - |
| CBDC Activités (annexe VI) | - | - |
| Aînés au cœur de la vie artistique (annexe VII) | - | - |
| L'inclusion sociale des aînés francophones en situation minoritaire (annexe VIII) | - | - |
| Cœur d'artiste Covid-19 (annexe IX) | - | - |
| Aînés au cœur des communautés (annexe X) | - | - |
| Nouveau Horizon Proches aidants Covid-19 (annexe XI) | (175) | - |
| Cœur d'artiste (annexe XII) | - | - |
| Alliance des femmes (annexe XIII) | - | - |
| Budget complémentaire (annexe XIV) | - | - |
| CBDC Table de concertation (annexe XV) | - | - |
| Immigration francophone (annexe XVI) | (179) | - |
| Impact aînés guichet bénévole (annexe XVII) | - | - |
| Impact aînés MADA (annexe XVIII) | <u>-</u> | <u>-</u> |
| Excédent des produits sur les charges | <u>36 329 \$</u> | <u>31 101 \$</u> |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|
| SOLDE, au début de l'exercice | 76 927 \$ | 45 826 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | <u>36 329</u> | <u>31 101</u> |
| SOLDE, à la fin de l'exercice | <u>113 256</u> \$ | <u>76 927</u> \$ |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE I À L'ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|----------------------------------|-------------------------|------------------------|
| FRAIS DE RÉUNION | | |
| Comité | 2 777 \$ | 3 115 \$ |
| Conseil d'administration | 105 | 548 |
| Assemblée générale annuelle | <u>14 484</u> | <u>3 346</u> |
| | <u>17 366</u> \$ | <u>7 009</u> \$ |
| | | |
| HÉBERGEMENT ET VOYAGES | | |
| Présidente | 387 \$ | 367 \$ |
| Directeur | 1 004 | 463 |
| Autres | <u>453</u> | <u>-</u> |
| | <u>1 844</u> \$ | <u>830</u> \$ |
| | | |
| HONORAIRES PROFESSIONNELS | | |
| Services informatiques | - \$ | 183 \$ |
| Divers | 2 731 | 2 840 |
| Audit | <u>5 760</u> | <u>4 085</u> |
| | <u>8 491</u> \$ | <u>7 108</u> \$ |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE II À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - RENDEZ-VOUS MIEUX-ETRE 50 PLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|---------------|-----------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 10 120 \$ | 66 231 \$ |
| CHARGES | | |
| Honoraires | - | 6 075 |
| Salaires | - | 6 522 |
| Frais de déplacement | - | 495 |
| Frais de bureau | - | 908 |
| Publicité | - | 12 602 |
| Diffusion et production | 10 320 | 28 379 |
| Location de salle | (200) | - |
| Frais d'administration du projet | - | 11 250 |
| | <u>10 120</u> | <u>66 231</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>-</u> \$ | <u>-----</u> \$ |

ANNEXE III À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - JEUX DE L'ACADIE 50 PLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|----------------|-------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | (4 688) \$ | - \$ |
| CHARGES | | |
| Remboursement du comité organisateur d'Edmundston | (5 000) | - |
| Frais de déplacement | 253 | - |
| Promotion | 59 | - |
| | <u>(4 688)</u> | <u>-</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>-</u> \$ | <u>-</u> \$ |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE IV À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - MUNICIPALITÉ COMMUNAUTÉ AMIE DES AÎNÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|---------------|---------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 78 951 \$ | 27 957 \$ |
| CHARGES | | |
| Salaires et bénéfices | 45 233 | 15 784 |
| Honoraires | 2 000 | - |
| Frais de déplacement | 670 | - |
| Frais de bureau | 712 | 931 |
| Frais d'administration du projet | 19 000 | 9 000 |
| Location de salle | 1 950 | 1 000 |
| Promotion | 4 607 | 1 168 |
| Formation | 279 | - |
| Divers | - | 74 |
| Évaluation | 4 500 | - |
| | <u>78 951</u> | <u>27 957</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>-</u> \$ | <u>-</u> \$ |

ANNEXE V À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - PROCHES AIDANTS PPAS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|---------------|---------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 93 449 \$ | 89 336 \$ |
| CHARGES | | |
| Honoraires | 22 131 | 29 428 |
| Déplacement et hébergement | 2 521 | 1 787 |
| Salaires | 58 594 | 54 278 |
| Frais de bureau | 1 827 | 1 311 |
| Promotion | 4 660 | 395 |
| Coûts opérationnels | 3 716 | 2 137 |
| | <u>93 449</u> | <u>89 336</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>-</u> \$ | <u>-</u> \$ |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE VI À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - CBDC ACTIVITÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------|---------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 9 555 \$ | 13 729 \$ |
| CHARGES | | |
| Coût opérationnel | - | 540 |
| Honoraires | 5 845 | 4 859 |
| Frais d'administration | - | 2 100 |
| Frais de bureau | - | 221 |
| Publicité et promotion | 3 395 | 2 481 |
| Déplacement et hébergement | 124 | 75 |
| Salaires | 191 | 3 453 |
| | <u>9 555</u> | <u>13 729</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

ANNEXE VII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - AÎNÉS AU CŒUR DE LA VIE ARTISTIQUE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|---------------|-------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 13 999 \$ | - |
| CHARGES | | |
| Coordination NE, TN et IPE | 9 000 | - |
| Honoraires | 3 064 | - |
| Frais d'administration du projet | 1 935 | - |
| | <u>13 999</u> | <u>-</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE VIII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - VERS L'INCLUSION SOCIALE DES AÎNÉS
FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------------|--------------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 188 628 \$ | 96 760 \$ |
| CHARGES | | |
| Déplacement et hébergement | 1 299 | 998 |
| Salaires | 82 873 | 48 637 |
| Location de salle | 4 575 | 2 515 |
| Fourniture de bureau | 12 593 | 10 452 |
| Promotion | 36 325 | 7 481 |
| Honoraires | 20 290 | 2 046 |
| Adhésion et cotisation (remboursement) | (5 296) | 5 556 |
| Formation | 546 | - |
| Tournées des clubs | 9 361 | - |
| Site web | 6 987 | - |
| Frais d'administration du projet | 19 075 | 19 075 |
| | <u>188 628</u> | <u>96 760</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u><u>-</u></u> \$ | <u><u>-</u></u> \$ |

ANNEXE IX À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - CŒUR D'ARTISTE - COVID-19

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------------|--------------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 31 663 \$ | 20 014 \$ |
| CHARGES | | |
| Coût opérationnel | 1 760 | 960 |
| Promotion | 657 | 2 169 |
| Honoraires | 27 130 | 10 324 |
| Frais d'administration | 2 030 | 5 340 |
| Fourniture de bureau | 86 | 1 221 |
| | <u>31 663</u> | <u>20 014</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u><u>-</u></u> \$ | <u><u>-</u></u> \$ |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE X À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - AÎNÉS AU CŒUR DES COMMUNAUTÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------|--------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 6 222 \$ | 9 506 \$ |
| CHARGES | | |
| Salaires | 2 862 | 5 480 |
| Coût opérationnel | - | 750 |
| Déplacement et hébergement | 151 | 67 |
| Frais d'administration du projet | 3 209 | 3 209 |
| | <u>6 222</u> | <u>9 506</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

ANNEXE XI À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - NOUVEAU HORIZON PROCHES AIDANTS COVID-19

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-----------------|---------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 7 331 \$ | 14 041 \$ |
| CHARGES | | |
| Honoraires | - | 5 609 |
| Salaires | 6 800 | - |
| Frais d'administration | - | 3 750 |
| Fourniture de bureau | - | 155 |
| Coût opérationnel | 706 | - |
| Publicité et promotion | - | 4 527 |
| | <u>7 506</u> | <u>14 041</u> |
| DÉFICIENCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>(175) \$</u> | <u>- \$</u> |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE XII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - CŒUR D'ARTISTE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-----------------|----------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | _____ 17 562 \$ | _____ 3 296 \$ |
| CHARGES | | |
| Coût opérationnel | 60 | 454 |
| Honoraires | 14 835 | 2 042 |
| Divers | - | 800 |
| Fourniture de bureau | 1 084 | - |
| Publicité et promotion | _____ 1 583 | _____ - |
| | _____ 17 562 | _____ 3 296 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | _____ - \$ | _____ - \$ |

ANNEXE XIII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - ALLIANCE DES FEMMES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-----------------|-----------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | _____ 41 115 \$ | _____ 32 134 \$ |
| CHARGES | | |
| Honoraires | - | 160 |
| Coût opérationnel | 1 842 | 1 526 |
| Frais d'administration | 4 012 | 4 012 |
| Fourniture de bureau | 998 | 855 |
| Publicité et promotion | - | 388 |
| Salaires | 33 017 | 24 114 |
| Déplacement et hébergement | _____ 1 246 | _____ 1 079 |
| | _____ 41 115 | _____ 32 134 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | _____ - \$ | _____ - \$ |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE XIV À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - BUDGET COMPLÉMENTAIRE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------|--------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 1 028 \$ | 9 090 \$ |
| CHARGES | | |
| Coût opérationnel | 1 014 | 2 102 |
| Honoraires | - | 2 225 |
| Fourniture de bureau | - | 2 133 |
| Salaires | - | 2 630 |
| Déplacement et hébergement | 14 | - |
| | <u>1 028</u> | <u>9 090</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

ANNEXE XV À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - CBDC TABLE DE CONCERTATION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------|--------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 8 941 \$ | 1 500 \$ |
| CHARGES | | |
| Frais d'administration | 1 500 | 1 500 |
| Salaires | 7 294 | - |
| Déplacement et hébergement | 147 | - |
| | <u>8 941</u> | <u>1 500</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE XVI À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - IMMIGRATION FRANCOPHONE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-----------------|---------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 62 291 \$ | 28 727 \$ |
| CHARGES | | |
| Coût opérationnel | 1 259 | - |
| Honoraires | 2 236 | - |
| Diffusion et production | 3 644 | - |
| Salaires | 52 812 | 28 727 |
| Déplacement et hébergement | 2 519 | - |
| | <u>62 470</u> | <u>28 727</u> |
| DÉFICIENCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>(179) \$</u> | <u>- \$</u> |

ANNEXE XVII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - IMPACT AÎNÉS GUICHET BÉNÉVOLE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------|-------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 7 200 \$ | - \$ |
| CHARGES | | |
| Salaires | 2 700 | - |
| Frais d'administration | 4 500 | - |
| | <u>7 200</u> | <u>-</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE XVIII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - IMPACT AÎNÉS MADA

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------|-------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | 7 582 \$ | - |
| CHARGES | | |
| Salaires | 3 082 | - |
| Frais d'administration | 4 500 | - |
| | <u>7 582</u> | <u>-</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>-</u> \$ | <u>-</u> \$ |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| RENTRÉES DE FONDS | | |
| Subventions gouvernementales | 505 595 \$ | 846 168 \$ |
| Cotisation des membres | 15 255 | 23 015 |
| Commanditaire | 15 000 | 7 500 |
| Autres revenus | 12 290 | 8 891 |
| Remboursement de la taxe de vente harmonisés | <u>10 043</u> | <u>12 206</u> |
| | <u>558 183</u> | <u>897 780</u> |
| | | |
| SORTIES DE FONDS | | |
| Salaires et charges sociales | 381 369 | 295 344 |
| Autres dépenses d'exploitation | 265 907 | 210 612 |
| Paiement de la taxe de vente harmonisée | 13 418 | 10 043 |
| Acquisition d'un système de gestion des membres | <u>-</u> | <u>769</u> |
| | <u>660 694</u> | <u>516 768</u> |
| | | |
| Excédent (insuffisance) des rentrées par rapport aux sorties | (102 511) | 381 012 |
| | | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie, au début | <u>609 317</u> | <u>228 305</u> |
| | | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie, à la fin | <u>506 806 \$</u> | <u>609 317 \$</u> |
| | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | | |
| Encaisse | 460 598 \$ | 563 132 \$ |
| Encaisse - épargne | <u>46 208</u> | <u>46 185</u> |
| | <u>506 806 \$</u> | <u>609 317 \$</u> |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2022

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'association est constitué en vertu de la *Loi sur les sociétés du Nouveau-Brunswick*. L'association est sans capital-actions et n'émet pas d'actions selon les lettres patentes du 17 avril 2001, et est un organisme sans but lucratif, exonéré d'impôt sur les revenus au sens de la *Loi de l'impôts sur le revenu*.

Le mandat de l'association est de regrouper les aînées et aînés francophones afin de favoriser la promotion et la défense de leurs droits et intérêts, de façon à leur permettre de s'épanouir pleinement dans leur langue et leur culture.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Constatation des produits

L'association utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports (subventions) affectés grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'association ne présente pas de fonds d'affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds général selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation, sont constatés comme produits du fonds général.

L'association comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits du fond général lorsqu'ils sont perçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimation

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basés par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de l'association, il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actifs, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2022

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | 2022 | | 2021 | |
|----------------|--------------|-------------------------|-----------------|-----------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Base de donnée | <u>8 100</u> | <u>\$ 1 620</u> | <u>\$ 6 480</u> | <u>\$ 8 100</u> |

Une base de donnée d'une valeur de 8 100 \$ n'est pas amorti parce qu'elle est en cours de développement.

5. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT REPORTÉE

La subvention de fonctionnement reportée qui est présentée dans le fonds général représente un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice suivant. Les variations survenues dans le solde de cette subvention de fonctionnement reportée sont les suivantes:

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Solde d'ouverture | 546 475 \$ | 288 431 \$ |
| Moins: Montant constaté à titre de produits de l'exercice | (330 168) | (188 882) |
| Plus : Montant reçu pour l'exercice suivant | <u>231 096</u> | <u>446 926</u> |
| Solde de clôture | <u>447 403</u> \$ | <u>546 475</u> \$ |

Les subventions de fonctionnement reportée sont affectées aux projets suivants :

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Rendez-vous mieux être 50 plus | 23 664 \$ | 33 784 \$ |
| Jeux de l'Acadie 50 plus | 36 352 | 31 664 |
| Municipalité et Communauté amie des aînés | 95 841 | 104 793 |
| PNHS - Bien vieillir chez soi | 25 000 | - |
| Proches aidants PPAS | 115 182 | 208 631 |
| Proches aidants Covid-19 | - | 10 959 |
| Actifs et en santé, partenaires de nos communautés | - | 1 028 |
| Immigration francophone 50 ans et plus | - | (3 628) |
| Cœur d'artiste | 3 674 | 21 236 |
| Cœur d'artiste - Covid-19 | 16 027 | 30 729 |
| Aînés au cœur des communauté | 30 719 | 15 544 |
| Inclusion sociale aînés | 39 730 | 76 193 |
| CBDC Restigouche - Activités | 3 937 | 2 476 |
| CBDC - Table de concertation | 9 559 | 8 500 |
| CBDC - Impact aînés MADA | 22 418 | - |
| CBDC - Impact aînés guichet bénévole | 22 800 | - |
| Alliance des femmes | - | 4 566 |
| UNI | <u>2 500</u> | <u>-</u> |
| | <u>447 403</u> \$ | <u>546 475</u> \$ |

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2022

6. ACTIFS NETS REÇUS LORS DE L'INCORPORATION

Le 17 avril 2001, les actifs nets de l'Association acadienne et francophone des ainées et ainés du Nouveau-Brunswick inc. ont été transférés à la nouvelle corporation. Les détails de ce transfert sont comme suit:

| | |
|---|------------------------|
| Encaisse | 43 \$ |
| Taxe de vente harmonisée à recevoir | 2 337 |
| Comptes fournisseurs et frais courus | <u>(1 014)</u> |
| Actifs nets reçus lors de l'incorporation | <u><u>1 366</u></u> \$ |

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque et concentrations

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'association aux risques au 31 mars 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créanciers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2022

8. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

L'incidence globale de ces événements sur l'association et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

Rapport moral

Présidence de l'AFANB - Année 2021-2022

Mesdames, Messieurs,

Lorsque l'on décide de s'impliquer dans une cause, on ne voit pas nécessairement toutes les implications que ça exige. Mon arrivée à la présidence de l'AFANB fut très agréable et surtout bien accompagnée. J'ai alors pu foncer sans aucune contrainte afin que ma contribution à l'équipe, déjà bien rodée, ait un impact positif sur le bien-être des personnes que je représente.

Les deux dernières années furent bien remplies. Je continue de constater quotidiennement que les besoins sont criants à bien des égards. Votre association s'acharne, par tous les moyens dont elle dispose, à militer afin que les aînés ne soient pas laissés dans l'oubli.

Parmi les fonctions qui m'incombent, les relations avec les médias occupent une place majeure. Durant la dernière année, j'ai fait pas moins de 59 entrevues. Au-delà de la présence active dans les médias, les liens qui se tissent avec les journalistes sont cruciaux pour mettre de l'avant nos nombreux enjeux. Bien souvent, il est possible d'avoir de bonnes discussions hors d'ondes en parallèle avec l'entrevue et on réalise par la suite que ces discussions « libres » permettent de déterminer l'orientation qu'aura les prochaines entrevues, avec nous ou nos partenaires.

Enfin, cette année, et ce dans le plus grand respect des mesures sanitaires recommandées, le directeur général et moi-même avons pu faire une tournée provinciale des clubs d'âge d'or. Quatorze rencontres, auxquelles près de 300 personnes ont assisté, nous ont permis de présenter les grands chantiers de l'AFANB et surtout, d'avoir un bel échange sur les défis locaux que rencontrent nos membres.

Le partenariat avec la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB), signé l'an passé lors de l'AGA 2021, a

également mené à une première activité officielle intergénérationnelle le 1^{er} juin dernier. Quelle richesse de pouvoir compter sur cette belle complicité entre nos deux organisations !

Le 15 juin, lors d'une conférence de presse de plus de deux heures, le comité d'action sur la bienveillance a déposé officiellement son rapport : « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick ». Les recommandations ciblées sont essentielles et l'AFANB a déjà commencé son plan d'action afin que ce rapport demeure une priorité pour les autorités gouvernementales.

Cette année, j'ai également représenté l'AFANB au conseil national de la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (FAAFC), regroupement présidé par une des nôtres, Mme Solange Haché, qui hier soir recevait d'ailleurs le Prix Willie-Lirette pour son énorme contribution au service de nos membres. Encore une fois, j'ai pu être témoin que notre organisation provinciale bénéficie d'une grande crédibilité auprès de nos collègues provinciaux. D'ailleurs, les défis sont souvent les mêmes et nos discussions franches permettent de définir de meilleures solutions collectives.

Par ailleurs, les activités propres à notre organisation sont aussi riches que variées et demandent beaucoup de notre temps. À titre d'exemple, j'ai participé à 86 réunions de comités, 46 rencontres avec nos partenaires et piqué une bonne jasette avec 19 politiciens provinciaux ou fédéraux. Ces chiffres ne sont pas révélés ici dans le but de me plaindre mais bien dans le seul objectif de vous démontrer que votre association est très active et fortement sollicitée. Il nous arrive même parfois d'être presque obligé de nous cloner pour participer à tous les événements qui nous intéressent.

Parmi les dossiers de cette année, l'AFANB s'est dotée d'un nouveau plan stratégique triennal et a fait la mise à jour de ses statuts et règlements. Ces discussions officielles auront lieu ce matin.

Sur la table à dessins pour la prochaine année : suivre de près le résultat de la réforme municipale et son impact sur nos MADA,

poursuivre nos démarches visant à étendre encore davantage la bienveillance envers nos aînés, participer avec nos partenaires à l'évolution de l'Acadie avec une attention particulière au dossier des langues officielles, regarder de près la gouvernance de la santé au Nouveau-Brunswick, organiser un Forum des clubs d'âge d'or et s'ajuster aux urgences du moment.

Tout ceci se fait de concert avec une équipe fort dévouée. Que ce soit au niveau de son réseau de bénévoles avec en premier plan le conseil d'administration ou encore les employés qui voient à l'organisation d'une multitude d'activités, vous serez certainement en accord avec moi que ces personnes méritent notre plus grande gratitude.

Je me dois aussi de faire un clin d'œil à notre directeur général, Jules Chiasson. Son expertise, son dévouement, sa bonne humeur constante et même ses excellents cafés rendent nos nombreuses rencontres formelles ou informelles des plus efficaces et agréables. L'AFANB est très choyée de pouvoir compter sur lui. Merci Jules !

Tout comme lors de mon rapport moral de l'année dernière, je réitère ma confiance à notre Association et à tous ses acteurs et actrices.

Merci !!!

Marcel Larocque
Président

Rapport annuel du directeur général

Ça fait déjà un an et demi que je suis employé par l'AFANB. Je dois vous avouer que les dossiers, les projets et les activités de l'AFANB contribuent toutes et tous à l'avancement du mieux-être des personnes âgées francophones de la province. Nous avons une équipe dévouée qui travaille avec passion pour le bien-être des aînés francophones. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur appui continu, non seulement dans leurs projets, mais pour l'ensemble des dossiers de l'AFANB.

Je veux aussi remercier le président, Marcel Larocque, de ne pas compter son temps pour faire avancer les dossiers de l'AFANB. Notre président est toujours disponible pour se prêter à des entrevues avec les médias sur les enjeux qui touchent les aînés du N.-B. Il est présent partout... aux réunions des divers comités, aux rencontres de relations publiques, avec les politiciens et aux rencontres régulières avec le directeur général. Les tâches du DG sont plus agréables à accomplir à cause de l'appui et du soutien du président... et toujours avec le sourire et la bonne humeur!

Les activités de l'année

- Jeux de l'Acadie 50+ 2022 :
 - Les Jeux se déroulent cet été du 15 juillet au 1er octobre, répartis dans toutes les régions de l'Acadie;
 - Dix-sept régions participent aux activités des Jeux de l'Acadie 50+ et au-delà de 50 activités sont présentées;
 - La clôture des Jeux de l'Acadie 50+ aura lieu à Edmundston le 1^{er} octobre.

- Projet pour les personnes aidantes :
 - Le rapport de recherche de la professeure Elda Savoie, de l'Université de Moncton, « Les proches aidantes et les proches aidants, des alliés incontournables au maintien à domicile des personnes âgées en milieu minoritaire francophone et rural » a été rendu public le 5 avril 2022, au cours de la Semaine des personnes aidantes;
 - Des ateliers de formation pour les personnes aidantes sont presque à point et seront offerts d'ici quelques mois;
 - Nous allons également offrir la formation en ligne et en virtuel de façon à atteindre toutes les personnes qui ont besoin de soutien à ce chapitre.

- Dossier sur la bienveillance envers les aînés :
 - Le Comité d'action sur la bienveillance envers les aînés a déposé son rapport, le 15 juin : « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-

Brunswick », à l'occasion de la Journée mondiale de la sensibilisation à la maltraitance envers les personnes âgées;

- Nous poursuivons les démarches pour que les gouvernements prennent les recommandations du rapport sérieusement et qu'ils agissent pour améliorer la situation des personnes âgées ayant besoin de soutien dans les foyers de soins et à domicile.

➤ Dossier sur la littératie numérique

- Nous avons 10 tablettes numériques en circulation pour offrir de la formation pratique à des personnes âgées sur l'utilisation de ces outils informatiques;
- Nous travaillons en partenariat avec les bibliothèques publiques pour offrir de la formation aux personnes âgées sur l'utilisation des tablettes et des ordinateurs;
- Nous sommes en partenariat avec CODAC-NB, qui a le mandat d'aider les citoyens du N.-B. analphabètes, y compris les personnes âgées.

➤ Dossier de l'immigration :

- Nous avons déjà organisé un souper communautaire avec des nouveaux arrivants et des membres de l'AFANB;
- Nous avons enregistré quatre émissions « Tes chansons, mes chaudrons » au Marché de Bouctouche, présentant une recette d'un pays étranger en compagnie d'un artiste acadien. Ces émissions sont diffusées sur la page Facebook de l'AFANB;
- Nous travaillons en partenariat avec le CAFI de la région du Sud-Est.

➤ Municipalités amies des aînés (MADA)/Communautés amies des aînés (CADA) :

- 24 municipalités francophones sur 53 sont engagées dans MADA, à différentes étapes du processus;
- Avec la réforme des gouvernements locaux, on comptera 30 municipalités francophones, dont 19 sont déjà impliquées dans MADA.
- Nous allons poursuivre les démarches pour aider les municipalités à devenir MADA.

➤ Projet Connectaînés;

- Nos ateliers interactifs sur Zoom sont très populaires. Nous avons un club de lecture; un atelier d'écriture; exercices physiques légers; jardinage; cuisine; rédaction d'un testament; finances; etc.
- Jusqu'à maintenant, 492 personnes différentes participent à ces ateliers Connectaînés et nous comptons plus de 1500 participations.

- Nous envisageons d'organiser des ateliers en présentiel dans les clubs de l'âge d'or, aux différents Salons du livre; et dans des foyers de soins.
- Projets « Cœur d'artiste » et JAM (Joue avec moi)
 - Nous diffusons tous les premiers mercredis du mois sur notre page Facebook l'émission JAM, dans laquelle nous présentons un artiste de musique traditionnelle. Nous invitons les spectatrices et spectateurs à participer en accompagnant les artistes avec leur instrument de musique à la maison. Nous offrons aussi une entrevue intéressante avec l'artiste du mois, pour le (ou la) présenter et les faire tous connaître.
 - Environ 2000 personnes regardent ces diffusions, soit en direct ou en visionnement au cours des deux semaines qui suivent la diffusion.
 - Nous avons aussi présenté deux spectacles sur notre page Facebook, regroupant plus de 50 artistes aînés, qui ont eu chacun plus de 15 000 visionnements, au cours de l'année.
 - Nous travaillons actuellement sur un projet interprovincial avec la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, pour offrir des ateliers à des artistes de scène dans les quatre provinces et monter un spectacle qui sera présenté au Centre des arts et de la culture de Dieppe en mars 2023.
 - Nous avons aussi reçu une subvention de Patrimoine canadien pour monter une pièce de théâtre qui sera présentée aux Clubs de l'âge d'or lors d'un souper des membres, soit un souper théâtre, au cours de l'année 2023.
- Projets intergénérationnels :
 - Nous avons une entente de partenariat avec la FJFNB et nous allons poursuivre des projets intergénérationnels avec cet organisme.
 - Nous avons organisé une table ronde virtuelle le 1^{er} juin, lors de la Journée nationale intergénérationnelle, sur les thèmes de l'âgisme et de l'intérogénération.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil d'administration pour leur dévouement et leur engagement à l'AFANB. Pour ceux et celles qui nous quittent, merci mille fois et continuez à vous intéresser et à participer aux activités et aux dossiers des aînés de votre région. Pour les nouveaux membres, vous êtes les bienvenus! Nous avons beaucoup de travail à faire, mais c'est un plaisir de le faire avec des gens comme vous, qui avez le désir de vous impliquer et de travailler dans la bonne humeur!

Merci encore une fois à notre président, Marcel Larocque, pour son appui et son soutien continu!

Jules Chiasson
Directeur général

Priorités de l'AFANB à présenter à l'AGA 2022 Continuité des dossiers de 2021

1. Appuyer les personnes proches aidantes

- Attendu que :
 - L'AFANB a un projet pilote sur les personnes proches aidantes avec un volet formation et un volet recherche en collaboration avec l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick,

Il est proposé que le dossier des personnes proches aidantes francophones reste prioritaire pour l'AFANB afin de pouvoir offrir à ces personnes le soutien dont elles ont besoin.

2. Promouvoir la bienveillance envers les aînés

- Attendu que :
 - La mission de l'AFANB est de promouvoir le mieux-être des aînés, ce qui comprend les aider à rester chez eux en toute sécurité le plus longtemps possible pour qu'ils puissent profiter d'une bonne qualité de vie ;
- Attendu que :
 - Le Comité d'action sur la bienveillance envers les aînés de l'AFANB a publié un rapport choc, soit « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick », qui a été rendu public à une conférence de presse le 15 juin 2022 et qui vise le bien-être des personnes aînées en foyer de soins ou à domicile, ayant besoin de soutiens ;

Il est proposé que l'AFANB voit à la bienveillance des aînés dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux ainsi qu'à domicile en s'assurant qu'ils reçoivent des services de soins et des services de soutien de qualité en français.

3. Littératie chez les aînés francophones

- Attendu que :
 - Beaucoup de personnes aînées francophones du N.-B. sont analphabètes ;
- Attendu que :
 - Les francophones du Nouveau-Brunswick ont en moyenne des

niveaux de compétence en littératie et en numératie plus faibles qu'ailleurs au Canada,

Il est proposé que l'AFANB s'engage dans le dossier de la littératie et la numératie pour venir en aide aux aînés francophones afin que ceux-ci puissent avoir une meilleure qualité de vie.

4. Santé et mieux-être

- Attendu que l'AFANB a pour mission de promouvoir le mieux-être des aînés francophone du N.-B. et qu'elle y travaille depuis sa création ;

Il est proposé que l'AFANB :

- **Réagisse publiquement à l'actualité qui touche la santé et le mieux-être des aînés;**
- **Voit à l'orientation des dossiers de l'AFANB relatifs à la santé et au mieux-être des aînés.**

**ASSOCIATION FRANCOPHONE
DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Ratification des décisions prises par le conseil d'administration
depuis la dernière réunion annuelle

Le 6 octobre 2021

1. « *Que Jacques G. Albert soit un membre du CA et le représentant de la région du Madawaska. »*
2. « *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*
3. « *Que le procès-verbal de la réunion du 30 août 2021 soit adopté tel que présenté. »*
4. « *Que le 30 septembre soit accepté comme congé, et que l'on souligne la journée de la première nation. C'est à définir. Il faut la célébrer avec dignité. »*
5. « *Que Roger Doiron soit nommé à la vice-présidence. »*
6. « *Que la formation des comités pour l'année 2021-2022 tels que présentés soit acceptée. ».*
7. « *Qu'il soit résolu que Jules Chiasson soit embauché sur une base permanente à titre de directeur général de l'AFANB à compter du 5 octobre 2021 selon les mêmes conditions de travail présentes dans le contrat sous probation du 5 avril 2021. Par ce fait, un processus d'amélioration du rendement annuel sera mis en place. »*

Le 30 novembre 2021

1. « *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*
2. « *Que le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2021 soit adopté tel que présenté. »*
3. « *Que le Bilan et les états financiers du 31 octobre 2021 soient acceptés tels que présentés. »*

Le 2 mars 2022

1. « *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*

2. « Que le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021 soit adopté tel que présenté. »
3. « Que le Bilan et les états financiers du 31 janvier 2022 soient acceptés tels que présentés. »
4. « Que le nom de l'évènement les Jeux d'Acadie 50+ soit changé à Rendez-vous Acadie bouge 50+ et que ce changement soit effectif pour l'organisation et la tenue de l'évènement en 2024 incluant la possibilité d'organiser des Rendez-vous Acadie bouge 50+ en région dès l'année 2023. »
5. « Que l'entente de partenariat entre AFANB et l'Association acadienne pèlerins et amis chemins Saint-Jacques soit acceptée. »
6. « Que Caraquet soit accepté comme lieu de l'AGA. »

Le 25 et 26 mai 2022

1. « Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »
2. « Que le procès-verbal de la réunion du 02 mars 2022 soit adopté tel que présenté. »
3. « Que le Bilan et les états financiers du 31 mars 2022 soient acceptés tels que présentés. »
4. « Que les prévisions budgétaires pour l'année 2022-2023 soient acceptés tels que présentés en ajoutant la somme de 90 000\$. »
5. « Que le plan stratégique 2022 - 2025 soit accepté tel que présenté en faisant les changements proposés par les membres du CA. »
6. « Que le rapport "Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick" et le communiqué de presse soient traduits en anglais. »
7. « Que les statuts et règlements soient acceptés tel que présenté et révisé par les membres du CA. »
8. « Que l'AFANB accorde 1000\$ comme don à Égalité santé en français »

Le 1 septembre 2022

1. « Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications. »
2. « Que le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2022 soit adopté tel que présenté. »

3. « Que le Bilan et les états financiers du 31 avril 2022 au 31 juillet 2022 soient acceptés par le CA tels que présentés. »
4. « Que le délégué officiel de l'AFANB au CA de la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada soit le président de l'AFANB, Marcel Larocque. »
5. « Que le nom des Jeux de l'Acadie 50+ soit changé à Rendez-vous Acadie 50+ tel que proposé par le Comité de direction des Jeux de l'Acadie 50+. »
6. « Que le logo de Rendez-vous Acadie 50+ soit accepté tel que présenté. »

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2025

ADOPTÉ LE 26 mai 2022

INTRODUCTION

Le Plan stratégique 2019 – 2021 a permis à l'AFANB de faire avancer plusieurs dossiers au chapitre du bien-être et du mieux-être des personnes âgées du Nouveau-Brunswick. Il reste encore beaucoup à faire et le Plan stratégique est toujours actuel et répond toujours aux aspirations de l'AFANB.

Le Comité de planification stratégique, composé des membres du Conseil d'administration suivants, soit le président Marcel Larocque, président de l'AFANB, Roger Doiron, Paul Demers et Norma Dubé, ainsi que les employés Jules Chiasson, le directeur général, et Robert Frenette, s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer le Plan stratégique 2022 – 2025. Le Comité a décidé de conserver les quatre mêmes axes que ceux du plan stratégique de 2019 – 2022. Ce plan modifié s'échelonne sur une période de trois ans, parce que les événements d'actualité changent tellement rapidement que le comité a cru bon de le revoir en trois ans. Également, le comité a décidé du plan stratégique pour les trois raisons suivantes :

- 1) On a adapté le plan stratégique de 2019 – 2022 à la situation actuelle de l'AFANB plutôt que de procéder à un nouveau plan complètement modifié;
- 2) Dans trois ans, en 2025, ce sera le 25^e anniversaire de l'AFANB et, à ce moment-là, il sera approprié d'élaborer un nouveau plan stratégique pour les années à venir;
- 3) En 2025, l'AFANB planifie d'organiser des États généraux sur le vieillissement, ce qui pourra apporter des éléments importants pour un nouveau plan stratégique.

Ainsi un plan stratégique de trois ans prend tout son sens avec les activités prévues pour 2025. Après cette année festive pour l'AFANB, ce sera le temps de revoir l'orientation des activités de l'organisme selon les besoins exprimés lors des États généraux sur le vieillissement.

Le Conseil d'administration a accepté le Plan stratégique 2022 – 2025 proposé par le Comité de la planification stratégique à sa réunion des 25 et 26 mai 2022.

Essentiellement, l'exercice de révision stratégique consiste à déterminer les résultats à atteindre au cours des trois prochaines années. Chacune des activités comporte un échéancier et peut ainsi être mesurée annuellement. Les méthodes d'évaluation peuvent varier selon les activités. Nous pourrions élaborer les méthodes d'évaluation et les résultats atteints dans la mise à jour des actions.

PLAN STRATÉGIQUE 2022 – 2025

Vision

L'AFANB se veut un organisme privilégié de développement, de concertation et de porte-parole officiel des aînés francophones du Nouveau-Brunswick.

Mission

Regrouper les francophones de 50 ans et plus afin de promouvoir leur mieux-être, de veiller à la défense de leurs droits et ainsi, de contribuer à leur épanouissement personnel et à celui de toute la société.

Valeurs

- ◆ **Transparence** – transmettre des informations justes et complètes auprès des membres et du public.
- ◆ **Équité** – s'abstenir de toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, politique et les croyances.
- ◆ **Rigueur** – traiter chacune des situations avec objectivité, diligence et neutralité.
- ◆ **Responsabilité** – assumer pleinement les actions, les décisions et leurs incidences auprès des employés, des membres, et du public.
- ◆ **Respect** – contribuer activement à assurer un milieu sain ainsi qu'un climat agréable dans toutes les activités de l'Association.

AXES D'INTERVENTION 2022 – 2025

Les quatre (4) axes proposés de développement sont les suivants :

- A. Droits et services aux aînés francophones
- B. Mieux-être
- C. Vitalité communautaire francophone
- D. Gouvernance

Voici un tableau avec chacun des quatre axes proposés du plan stratégique avec les résultats attendus et les pistes d'action.

AXE A : DROITS ET SERVICES AUX AÎNÉS FRANCOPHONES

| Résultats stratégiques | Résultats intermédiaires | Pistes d'action | Échéancier | Mise à jour |
|---|--|--|-------------------|--------------------|
| Les francophones âgés de 50 ans et plus auront contribué à faire avancer les droits et services en français aux personnes aînées du Nouveau-Brunswick | Les francophones de 50+ auront un meilleur accès aux services de santé et de soins en français et à des services de soutien à domicile | S'assurer que les services de prestation du Programme extra-mural et le soutien à domicile offerts par Médavie soient de qualité et répondent aux besoins des aînés. | 2022 – 2025 | |
| | | Poursuivre les démarches pour assurer la gestion et la prestation des services de santé primaire sous la responsabilité des deux Réseaux de santé. | 2022 – 2025 | |
| | | Publier le rapport du Comité d'action sur la bienveillance | 2022 | |

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| | | <p>envers les aînés pour faire avancer le dossier de la bienveillance envers les aînés. (Vieillir dans l'indifférence ou la dignité?)</p> <p>Poursuivre les démarches pour que les recommandations du rapport soient appliquées par les départements gouvernementaux, les agences gouvernementales et les organismes concernés.</p> <p>Poursuivre les démarches pour assurer que les aînés dans les foyers de soins de longue durée et dans les foyers de soins spéciaux reçoivent des services de qualité et qu'ils soient traités avec respect et dignité.</p> <p>Continuer à prioriser le dossier des soins à domicile (langue, types de services offerts, salaires, formation, conditions de travail, etc.) en créant des alliances avec d'autres groupes, entre autres, le Regroupement féministe et L'Alliance des femmes.</p> <p>S'assurer que les fonds destinés à la francophonie</p> | <p>2022 – 2023</p> <p>2022 – 2023</p> <p>2022 – 2025</p> <p>2023 – 2025</p> | |
|--|--|--|---|--|

| | | | | |
|--|--|--|--------------------------------|--|
| | | <p>accordés au gouvernement du Nouveau-Brunswick par le gouvernement canadien sont utilisés pour leurs fins dans le respect en accord avec la Partie VII de la Loi sur les langues officielles du Canada.</p> <p>Poursuivre les partenariats existants (organismes acadiens et francophones, des jeunes et interculturels) et en créer de nouveaux afin de contribuer à l'essor et à la pérennité de la francophonie.</p> <p>Organiser des états généraux sur le vieillissement.</p> | <p>2022 – 2025</p> <p>2025</p> | |
|--|--|--|--------------------------------|--|

| | | | | |
|--|--|--|-------------|--|
| | | Poursuivre le projet Cœur d'artistes ou productions musicales. | 2022 – 2024 | |
| | | Développer des compétences de base en informatique pour les personnes âgées qui en ont besoin en profitant, entre autres, de l'expertise des jeunes pour offrir de la formation en informatique et en les intégrant dans les activités de mieux-être. | 2022 – 2025 | |
| | | Entreprendre des démarches pour que des mesures concrètes soient prises pour assurer un logement abordable pour les ânés. | 2023 – 2025 | |
| | | Mise sur pied d'un réseau de personnes aidantes francophones. | 2023 – 2024 | |

AXE C : VITALITÉ COMMUNAUTAIRE

| Résultats stratégiques | Résultats intermédiaires | Pistes d'action | Échéancier | Mise à jour |
|---|---|---|--------------------|-------------|
| <p>Les aînés francophones contribuent de façon active au mieux-être et à l'épanouissement de leur communauté.</p> | <p>Les aînés francophones du N.-B. ont davantage accès à des services et des activités en français.</p> | <p>Sensibiliser et conscientiser la population sur les contributions représentatives de la communauté.</p> | <p>2022 – 2025</p> | |
| | <p>Les aînés francophones participent davantage aux activités de leur communauté.</p> | <p>Favoriser l'implantation des projets de municipalités/communautés amies des aînés dans toutes les nouvelles municipalités francophones du NB</p> | <p>2022 – 2025</p> | |
| | | <p>Encourager la participation des jeunes aux comités consultatifs des MADA.</p> | <p>2023 – 2025</p> | |
| | | <p>Explorer la possibilité d'entreprendre une recherche/action décrivant la situation des personnes aidantes qui s'occupent de personnes francophones atteintes de démence.</p> | <p>2023 – 2025</p> | |
| | <p>Examiner la possibilité de développer un service de coordination sur le retour au marché du travail.</p> | <p>2022 - 2024</p> | | |

| | | | | |
|--|--|---|-------------|--|
| | | <p>Favoriser la réalisation de projets intergénérationnels afin de favoriser la transmission des connaissances de la langue et de la culture d'une part et la connaissance de l'informatique et des nouveaux médias d'autre part.</p> | 2022 – 2025 | |
| | | <p>Rencontrer la FJFNB afin de discuter de divers projets intergénérationnels sur lesquels les deux organismes peuvent collaborer.</p> | 2022 | |
| | | <p>Organiser des forums régionaux de discussions favorisant le dialogue intergénérationnel.</p> | 2022 – 2025 | |
| | | <p>Collaborer avec les organismes à l'accueil et à l'accompagnement des aînés immigrants francophones de 50 ans+ désirant s'intégrer aux communautés francophones.</p> | 2022 – 2025 | |
| | | <p>Inciter les aînés à la participation communautaire en faisant du bénévolat et en s'impliquant dans des organismes communautaires.</p> | 2022 – 2025 | |

| | | | | |
|--|--|--|-------------|--|
| | | Créer un service de coordination des bénévoles pour l'ensemble des activités de l'AFANB et autres activités de mieux-être des aînés. | 2022 – 2025 | |
|--|--|--|-------------|--|

AXE D : GOUVERNANCE

| Résultats stratégiques | Résultats intermédiaires | Pistes d'action | Échéancier | Mise à jour |
|--|--|--|---|-------------|
| <p>L'AFANB est un organisme plus près de ses membres et des aînés francophones du N.-B. C'est un organisme dynamique qui possède une plus grande notoriété publique.</p> | <p>Nos services et activités sont mieux connus</p> | <p>Produire et mettre en œuvre un nouveau plan de communication</p> | <p>2022 – 2023</p> | |
| | <p>Nos membres se sentent mieux consultés</p> | <p>Développer des projets sur de grands enjeux et sur les défis du vieillissement.</p> | <p>2022 – 2025</p> | |
| | <p>Le nombre de membres a augmenté significativement</p> | <p>Faire la promotion des recherches sur les divers aspects d'une population vieillissante.</p> | <p>2022 – 2025</p> | |
| | <p>On a augmenté le nombre de nos partenariats et de collaborations</p> | <p>Concevoir un calendrier sur le site Web affichant les activités, rencontres et autres événements de L'AFANB.</p> | <p>2022</p> | |
| | <p>Les régions jouent un rôle plus important au sein de l'Association.</p> | <p>Mettre à jour le site Web pour qu'il soit plus facile à naviguer et qu'on puisse s'inscrire pour devenir membre ou renouveler sa carte de membre.</p> | <p>2022</p> | |
| | | | <p>Promouvoir les diverses initiatives de</p> | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | | <p>l'AFANB auprès des membres et du public en général.</p> <p>Poursuivre le projet avec les radios communautaires d'émissions pour et par les aînés.</p> <p>Développer et mettre en œuvre un ensemble de mesures d'information et de consultation auprès des membres et des aînés francophones.</p> <p>Planifier et mettre en œuvre une campagne de recrutement.</p> <p>Développer de nouveaux partenariats.</p> <p>Organiser une rencontre avec les régions pour échanger sur le rôle des comités régionaux et déterminer de quelles façons l'Association peut les</p> | <p>2022 – 2025</p> <p>2022 – 2025</p> <p>2022 – 2023</p> <p>2022 – 2025</p> <p>2022 – 2023</p> | |
|--|--|---|--|--|

| | | | | |
|--|--|---|-------------|--|
| | | soutenir. | | |
| | | Organiser des rencontres des clubs de l'âge d'or pour échanger sur leur rôle et déterminer de quelles façons l'Association peut les soutenir. | 2022 – 2025 | |
| | | Réviser annuellement les statuts et règlements. | 2022 – 2025 | |
| | | Célébrer les succès de l'AFANB et son 25 ^e anniversaire. | 2025 | |

Modifications aux statuts et règlements

| Ancien règlement | Nouveau règlement avec modification |
|--|---|
| Nom de l'association ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. | ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉES ET AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK (Même si le titre officiel change, on garde l'acronyme AFANB pour ne pas devoir changer toutes les identifications de l'association sur Internet, nos publications et tous notre matériel de publicité et de promotion.) |
| Article 1 : Caractéristiques | |
| Rien sur l'écriture inclusive – Nouveau règlement | 1.3 <u>Écriture inclusive</u> - Afin de réduire la discrimination dans les écrits et d'assurer une représentation égale de toutes les personnes, l'AFANB adopte l'écriture inclusive dans la rédaction de ses documents à l'interne. |
| 1.3 Membres... | 1.4 Membres... |
| 1.4 Cotisation... | 1.5 Cotisation... |
| 1.5 Droit de vote... | 1.6 Droit de vote... |
| 1.6 Structure générale de l'Association... | 1.7 Structure générale de l'Association... |
| Nouveau règlement | 1.8 Conseil régional – Les membres individuels de l'AFANB peuvent être regroupés et représentés par un conseil régional sur un territoire donné. Ce conseil, par son mandat de concertation régionale, a pour objectif principal de permettre à l'AFANB de s'adapter aux réalités régionales dans la planification et la livraison des services. |
| Article 2 : Affaires de l'AFANB | |
| 2.5 Signataires autorisés – Tous les chèques et autres documents bancaires doivent être signés par deux des trois personnes suivantes : la trésorière ou le trésorier, la ou le secrétaire ou la présidente ou le président. Tous les autres documents officiels doivent être | 2.5 Signataires autorisés – Tous les chèques et autres documents bancaires ainsi que tous les documents officiels doivent être signés par deux des quatre personnes suivantes : la trésorière ou le trésorier, la présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président ou la |

| | |
|---|---|
| signés par deux personnes soit la ou le secrétaire, la directrice générale ou le directeur général ou la présidente ou le président. | directrice générale ou le directeur général. |
| Article 3 : Assemblée générale | |
| 3.2.5 Les postes de secrétaire et de trésorier sont désignés par le conseil d'administration. | 3.2.5 Le poste de trésorière ou trésorier est désigné par le conseil d'administration. |
| Nouveau règlement | 4.10 Rémunération de la présidence – Le conseil d'administration peut décider de rémunérer la présidente ou le président une somme forfaitaire mensuel pour compenser une partie du temps que la présidence consacre aux questions relatives à l'AFANB. |
| Article 4 : Le conseil d'administration | |
| 4.10 Responsabilités... | 4.11 Responsabilités... |
| <p>4.10.1 – il adopte le budget, le vérifie périodiquement et décide des modifications à y apporter au cours de l'exercice financier;</p> <p>4.10.2 – il recommande la cotisation aux membres et, s'il y a lieu, des autres sources à solliciter pour obtenir des revenus;</p> <p>4.10.3 – il contrôle les dépenses;</p> <p>4.10.4 – il décide de l'embauche et du renvoi du personnel au service de l'association et il établit les tâches principales de ce personnel;</p> <p>4.10.5 – il met sur pied les comités permanents ou spéciaux qu'il juge utiles et il reçoit les rapports de ces comités;</p> <p>4.10.6 – il convoque les assemblées générales annuelles ou extraordinaires;</p> <p>4.10.7 – il établit les politiques administratives.</p> <p>4.10.8 – il accomplit tous les actes prévus et permis par la loi et les règlements en vue de l'administration générale de l'assemblée, y compris l'adoption de modifications provisoires aux règlements (art. 8.1), et tout mandat que l'assemblée générale lui donne.</p> | <p>4.11.1 – il adopte le budget, le vérifie périodiquement et décide des modifications à y apporter au cours de l'exercice financier;</p> <p>4.11.2 – il recommande la cotisation aux membres et, s'il y a lieu, des autres sources à solliciter pour obtenir des revenus;</p> <p>4.11.3 – il contrôle les dépenses;</p> <p>4.11.4 – il décide de l'embauche et du renvoi de la direction générale au service de l'association et il établit les tâches principales de ce poste;</p> <p>4.11.5 Il décide si l'association peut embaucher des employées ou employés pour la bonne gestion des projets et des dossiers.</p> <p>4.11.6 – il met sur pied les comités permanents ou spéciaux qu'il juge utiles et il reçoit les rapports de ces comités;</p> <p>4.11.7 – il convoque les assemblées générales annuelles ou extraordinaires;</p> <p>4.11.8 – il établit les politiques administratives.</p> <p>4.11.9 – il accomplit tous les actes prévus et permis par la loi et les règlements en vue de l'administration générale de l'assemblée,</p> |

| | |
|---|---|
| | y compris l'adoption de modifications provisoires aux règlements (art. 8.1), et tout mandat que l'assemblée générale lui donne. |
| <p>4.11 Durée des fonctions au conseil d'administration – Le mandat de chaque membre du conseil d'administration est de deux (2) ans, renouvelable une (1) fois à l'exception de la présidente ou du président sortant.</p> <p>4.14.2 Toute personne qui fournit des services professionnels rémunérés à l'AFANB ou dont l'entreprise fournit des services professionnels rémunérés à l'AFANB, est inadmissible à siéger au conseil d'administration.</p> | <p>4.12 Durée des fonctions au conseil d'administration – Le mandat de chaque membre du conseil d'administration est de deux (2) ans, renouvelable une (1) fois à l'exception de la présidente ou du président sortant.</p> <p>4.11.1 Toute personne qui fournit des services professionnels rémunérés à l'AFANB ou dont l'entreprise fournit des services professionnels rémunérés à l'AFANB, est inadmissible à siéger au conseil d'administration.</p> |
| 4.12 Démission – | 4.13 Démission – |
| 4.14 Comités | 4.14 Comités |
| 4.14.2 Responsabilités... | 4.14.1 Responsabilités... |
| 4.13.2 Fonctions... | 4.14.2 Fonctions... |
| Article 5 : Dirigeants et autres responsables | |
| 5.1.4 elle ou il peut signer, avec la trésorière ou le trésorier ou la ou le secrétaire, les chèques et autres documents de l'association; elle peut signer les documents officiels de l'association avec la direction générale. | 5.1.4 elle ou il peut signer, avec la trésorière ou le trésorier ou la vice-présidence ou la direction générale les chèques et autres documents de l'association; elle peut signer les documents officiels de l'association avec la direction générale. |
| 5.3 Secrétaire – La ou le secrétaire est désigné par le Conseil d'administration (art. 3.2.5), et assume les responsabilités suivantes : 5.3.1 elle ou il rédige les procès-verbaux; 5.3.2 elle ou il est responsable de la conservation des archives et des documents officiels de l'association; 5.3.3 elle ou il peut signer, avec la présidence ou la direction générale des documents de l'association. | <u>Éliminer cet article au complet</u> |
| 5.4 Trésorière ou trésorier : ... 5.4.1 elle ou il voit à la préparation... 5.4.2 elle ou il tient compte des revenus... | 5.3 Trésorière ou trésorier : ... 5.3.1 elle ou il voit à la préparation... 5.3.2 elle ou il tient compte des |

| | |
|---|--|
| 5.4.3 elle ou il peut signer... | revenus... 5.3.3 elle ou il peut signer... |
| 5.5 Présidence sortante – La présidente-sortante ou le président-sortant... | 5.4 Présidence sortante – La présidente-sortante ou le président-sortant... |
| 5.6 Direction générale – La directrice générale ou le directeur général... 5.6.1 elle ou il est le chef du secrétariat et de la trésorerie... 5.6.2 elle ou il se tient en consultation étroite... 5.6.3 elle ou il accomplit toutes les tâches que lui confie le conseil d'administration, notamment celles d'assister la ou le secrétaire, la trésorière ou le trésorier et tout autre membre du personnel de l'association; 5.6.4 elle ou il assiste à titre consultatif aux réunions... | 5.5 Direction générale – La directrice générale ou le directeur général... 5.5.1 elle ou il est le chef du secrétariat et de la trésorerie... 5.5.2 elle ou il se tient en consultation étroite... 5.5.3 elle ou il accomplit toutes les tâches que lui confie le conseil d'administration, notamment celles d'assister la trésorière ou le trésorier et tout autre membre du personnel de l'association; 5.5.4 elle ou il assiste à titre consultatif aux réunions... |
| 5.6.5 elle ou il peut signer avec la présidente ou le président, la trésorière ou le trésorier ou la ou le secrétaire, les documents de l'association; | 5.5.5 elle ou il peut signer avec la présidente ou le président, la trésorière ou le trésorier, les documents de l'association; |
| 5.7 Vérificateur des livres – Chaque... | 5.6 Vérificateur des livres – Chaque... |
| Article 7 : Conseil régional | |
| 7.1 Composition – Le conseil régional d'un territoire donné (1.7) peut être composé de : une présidence, une vice-présidence, un secrétaire-trésorier ou une secrétaire-trésorière, de trois conseillers ou conseillères et du représentant ou de la représentante de la région au C.A. de l'AFANB | 7.1 Composition – Le conseil régional d'un territoire donné (1.8) peut être composé de : une présidence, une vice-présidence, un secrétaire-trésorier ou une secrétaire-trésorière, de trois conseillers ou conseillères et du représentant ou de la représentante de la région au C.A. de l'AFANB |

**ASSOCIATION FRANCOPHONE DES
AÎNÉES ET AÎNÉS DU NOUVEAU-
BRUNSWICK**

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article 1 : Caractéristiques

1.1 Nature et nom – Le regroupement des aînées et aînés francophones du Nouveau-Brunswick, incorporé au Nouveau-Brunswick, est connu sous le nom de « Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. », également connu sous le sigle AFANB. C'est une compagnie sans capital social constituée par lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies (N.B. le 17^e jour d'avril 2001)

1.2 Langue – Le français est la langue officielle de l'AFANB qui doit l'employer dans ses délibérations, ses documents officiels et dans ses relations avec ses membres.

1.3 Écriture inclusive – Afin de réduire la discrimination dans les écrits et d'assurer une représentation égale de toutes les personnes, l'AFANB adopte l'écriture inclusive dans la rédaction de ses documents à l'interne.

1.4 Membres – Toute personne résidant au Nouveau-Brunswick, qui est âgée de 50 ans et plus et qui partage la vision et la mission de l'AFANB, peut en devenir membre en payant sa cotisation annuelle.

1.5 Cotisation – Les membres présents à l'assemblée générale annuelle déterminent, sur recommandation du conseil d'administration, la cotisation annuelle des membres.

1.6 Droit de vote – Tout membre en règle de l'AFANB, présent lors de l'assemblée générale annuelle ou à une assemblée générale extraordinaire, a une voix délibérante (le droit de vote).

1.7 Structure générale de l'Association – L'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick est composée de membres individuels regroupés dans **treize** régions : **Madawaska**, -- **Grand-Sault La Vallée**, -- **Restigouche Ouest**, -- **Restigouche Est**, -- **Chaleur**, -- **Shippagan**, **Lamèque**, **Miscou**, -- **Grand Caraquet**, -- **Grand Tracadie-Sheila**, **Néguac**, -- **Kent Nord**, **Rogersville**, **Miramichi**, **Baie-Ste-Anne**, -- **Kent-Sud**, -- **Shédiac**, **Cap-Pelé**, -- **Dieppe**, **Moncton**, -- **Fredericton**, **Saint-Jean**. (référence carte des régions de l'AFANB).

1.8 Conseil régional – Les membres individuels de l'AFANB peuvent être regroupés et représentés par un conseil régional sur un territoire donné. Ce conseil, par son mandat de concertation régionale, a pour objectif

principal de permettre à l'AFANB de s'adapter aux réalités régionales dans la planification et la livraison des services.

Article 2 : Affaires de l'AFANB

- 2.1 Siège social** – Le siège social de l'AFANB se situe dans la province du Nouveau-Brunswick, à l'endroit fixé par le conseil d'administration.
- 2.2 Sceau** – Le sceau de l'AFANB est adopté par résolution du conseil d'administration. Sur le sceau paraît le sigle AFANB.
- 2.3 Exercice financier** – L'exercice financier de l'AFANB se termine le 31 mars de chaque année.
- 2.4 Documents et livres** – Le conseil d'administration est responsable de la tenue en bonne et due forme de tous les documents, livres et registres requis par le règlement général de l'AFANB et par toute autre loi.
- 2.5 Signataires autorisés** – Tous les chèques et autres documents bancaires ainsi que tous les documents officiels doivent être signés par deux des quatre personnes suivantes : la trésorière ou le trésorier, la présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président ou la directrice générale ou le directeur général.

Article 3 : Assemblée générale

3.1 Composition – L'assemblée générale regroupe les membres en règle de l'Association. En outre, tous les membres en place du C.A. sont membres de plein droit de l'assemblée générale, avec droit de vote.

3.2 Réunions

- 3.2.1 L'assemblée générale annuelle** – L'assemblée générale annuelle se tient dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier. L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle doit inclure les points suivants : les comptes rendus et les décisions du conseil d'administration, les élections, les états financiers, les modifications au règlement général (s'il y a lieu), le rapport des vérificateurs, la cotisation annuelle et toutes autres affaires de l'AFANB encourues durant l'année.
- 3.2.2 Élections** – La présidente ou le président est élu par l'ensemble des membres présents à l'assemblée générale annuelle.
- 3.2.3** La représentante ou le représentant de la région est élu par l'ensemble des membres présents de chacune des régions lors de l'assemblée générale annuelle. (Référence à la carte des régions de l'AFANB).

3.2.4 La vice-présidente ou le vice-président est élu par les membres du conseil d'administration lors de sa première réunion suivant l'AGA.

3.2.5 Le poste de trésorière ou trésorier est désigné par le conseil d'administration.

3.3 Assemblée générale extraordinaire – Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire des membres lorsque certaines circonstances spéciales l'exigent ou lorsque 25 membres en font la demande par écrit. L'assemblée générale extraordinaire ne peut traiter que des sujets spécifiquement mentionnés à l'ordre du jour. Elle doit avoir lieu dans les trente jours suivant la réception de la demande.

3.4 Lieu et date – Le conseil d'administration détermine le lieu et la date de l'assemblée générale annuelle et de toute assemblée générale extraordinaire.

3.5 Quorum – Le quorum des assemblées générales est composé d'au moins 25 membres.

3.6 Avis de convocation et ordre du jour – L'avis de convocation et l'ordre du jour provisoire de toute assemblée générale doivent être publiés dans un délai raisonnable.

3.7 Avis de proposition – Il est résolu que toute résolution destinée à l'AGA soit remise à l'Association au moins trente jours avant la tenue de l'AGA.

Article 4 : Le conseil d'administration

4.1 Le conseil d'administration est composé d'un maximum de **15 membres** : un président ou une présidente et la représentante ou le représentant régional des **13 régions c.-à-d. Madawaska, -- Grand-Sault La Vallée, -- Restigouche-Ouest, -- Restigouche-Est, -- Chaleur, -- Shippagan, Lamèque, Miscou, -- Grand Caraquet, -- Grand Tracadie-Sheila, Néguac, -- Kent-Nord, Rogersville, Miramichi, Baie-Ste-Anne, -- Kent-Sud, -- Shédiac, Cap-Pelé, -- Dieppe, Moncton et -- Fredericton, Saint-Jean**, plus une présidente sortante ou un président sortant s'il y a lieu, pour une période maximale d'une année, suivant la fin d'un mandat régulier. (Référence à la carte des régions de l'AFANB)

4.2 Présidence du conseil d'administration – Le conseil d'administration est présidé par la présidente ou le président de l'association qui conserve son droit de vote sans voix prépondérante.

4.3 Direction générale – La directrice générale ou le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration, sans droit de vote.

4.4 Réunions – Les membres du conseil d'administration se réunissent au moins trois fois par année à la demande du président ou de la présidente de l'AFANB.

4.5 Quorum – Une majorité simple des membres du conseil d'administration forme le quorum pour délibérer de toute question à toute réunion du conseil. Nonobstant tout poste vacant au conseil d'administration, les membres qui demeurent en poste peuvent exercer tous les pouvoirs du conseil aussi longtemps qu'ils forment le quorum.

4.6 Admissibilité – Tout membre en règle de l'AFANB peut être candidat ou candidate au poste de représentant de sa région et occuper un poste au conseil d'administration.

4.7 Poste vacant au conseil d'administration – Les membres du conseil d'administration peuvent combler un poste vacant au conseil d'administration, pourvu qu'ils forment quorum. Si le poste vacant n'est pas pourvu, il doit l'être à la prochaine assemblée générale annuelle des membres de l'AFANB au cours de laquelle sont élus les membres du conseil d'administration pour l'année suivante.

4.8 Élection des membres du conseil d'administration

L'élection des membres du conseil d'administration a lieu au cours de l'assemblée générale annuelle. Aucun membre de l'AFANB ne peut être élu lors de l'assemblée générale annuelle ou nommé, dans le cas d'un poste vacant au conseil d'administration, à moins d'être présent à ladite assemblée ou à moins d'avoir donné son consentement pour agir en qualité de membre du conseil d'administration.

4.9 Rémunération des membres du conseil d'administration – Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils peuvent se faire rembourser les dépenses autorisées, selon les modalités convenues par le C.A. ou l'AGA.

4.10 Rémunération de la présidence – Le conseil d'administration peut décider de rémunérer la présidente ou le président en lui versant un montant forfaitaire mensuel pour compenser une partie du temps que la personne consacre aux questions relatives à l'AFANB.

4.11 Responsabilités – Le conseil d'administration est le principal responsable de la bonne marche de l'association des points de vue de l'administration, des finances et des activités; il a les responsabilités suivantes :

4.11.1 Il adopte le budget, le vérifie périodiquement;

4.11.2 Il décide des modifications à y apporter au cours de l'exercice financier;

4.11.3 Il recommande la cotisation aux membres et, s'il y a lieu, les autressources à solliciter pour obtenir des revenus;

4.11.4 Il contrôle les dépenses;

- 4.11.5 Il décide de l'embauche et du renvoi de la direction générale au service de l'association et il établit les tâches principales de ce poste;
- 4.11.6 Il décide si l'association peut créer des postes pour sa bonne gestion;
- 4.11.7 Il met sur pied les comités permanents ou spéciaux qu'il juge utiles et il reçoit les rapports de ces comités;
- 4.11.8 Il convoque les assemblées générales annuelles ou extraordinaires;
- 4.11.9 Il établit les politiques administratives;
- 4.11.10 Il accomplit tous les actes prévus et permis par la loi et les règlements en vue de l'administration générale de l'assemblée, y compris l'adoption de modifications provisoires aux règlements (art. 8.1), et tout mandat que l'assemblée générale lui donne.

4.12 Durée des fonctions au conseil d'administration – Le mandat de chaque membre du conseil d'administration est de deux (2) ans, renouvelable une (1) fois, à l'exception de la présidente ou du président sortant.

4.12.1 Toute personne qui fournit des services professionnels rémunérés à l'AFANB ou dont l'entreprise fournit des services professionnels rémunérés à l'AFANB est inadmissible à siéger au conseil d'administration.

4.13 Démission – Un membre du C.A. de l'Association peut démissionner en tout temps. La radiation d'un membre peut être prononcée pour cause suffisante, sur un vote des trois quarts (3/4) de tous les membres du C.A. réunis pour en décider. La suspension temporaire peut être prononcée au lieu de la radiation dans le même cas.

4.14 Comités

4.14.1 **Responsabilités** – La présidente ou le président de tout comité créé par le conseil d'administration est assuré par un membre du conseil d'administration.

4.14.2 **Fonctions** – Des comités sont créés par une décision du conseil d'administration qui établit leur mandat. Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel. La présidente ou le président de chaque comité présente un rapport à chaque réunion du conseil d'administration. Les recommandations des comités doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Article 5 : Dirigeants et autres responsables

5.1 Présidence – La présidente ou le président de l'association est élu par l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans (art. 3.2.2). Outre

les pouvoirs qui peuvent lui être accordés à la discrétion du conseil d'administration, la présidence assume les responsabilités suivantes :

5.1.1 elle ou il est le principal porte-parole de l'association;

5.1.2 elle ou il préside, avec droit de vote, l'assemblée générale, sauf si la majorité des membres présents décide de nommer une autre personne pour présider, ainsi que les réunions du conseil d'administration;

5.1.3 elle ou il se tient en consultation étroite et fréquente avec la direction générale afin d'être au courant de tous les dossiers de l'association;

5.1.4 elle ou il peut signer, avec la trésorière ou le trésorier ou la vice-présidence ou la direction générale, les chèques et autres documents de l'association; elle peut signer les documents officiels de l'association avec la direction générale.

5.1.5 elle ou il peut assister sans droit de vote, sauf si elle est membre à part entière du comité, à toute réunion des comités de l'association.

5.2 Vice-présidence – La vice-présidente ou le vice-président de l'association est élu par les membres du Conseil d'administration (art. 3.2.4) et assume les responsabilités suivantes :

5.2.1 elle ou il remplit les fonctions de la présidence, chaque fois que cette dernière est absente ou ne peut agir à titre de personne à la présidence;

5.2.2 elle ou il est responsable du fonctionnement et de la coordination des comités;

5.2.3 elle ou il s'acquitte de toutes les tâches qui peuvent lui être attribuées par le C.A. et la présidence de l'association.

5.3 Trésorière ou trésorier – La trésorière ou le trésorier est désigné par le conseil d'administration (art. 3.2.5); elle assume les responsabilités suivantes :

5.3.1 elle ou il voit à la préparation du budget et le soumet au C.A. et à l'assemblée générale annuelle; elle ou il tient compte des revenus et des dépenses de l'association et soumet périodiquement le rapport au C.A.;

5.3.2 elle ou il peut signer, avec la présidence ou la ou le secrétaire, les chèques et les documents de l'association.

5.4 Présidence sortante – La présidente sortante ou le président sortant, qui a été élu un mandat régulier, demeure dirigeant et membre d'office du conseil d'administration pour un mandat maximum d'un an.

5.5 Direction générale – La directrice générale ou le directeur général est un employé de l'association et relève directement du conseil d'administration pour ce qui est de son embauche et de son renvoi. Elle ou il est le principal gérant de l'association et, à ce titre :

5.5.1 elle ou il est le chef du secrétariat et de la trésorerie; il voit à son fonctionnement quotidien;

5.5.2 elle ou il se tient en consultation étroite et fréquente avec la présidence de l'association, dont il est, avec la présidence, un porte-parole officiels;

5.5.3 elle ou il accomplit toutes les tâches que lui confie le conseil d'administration, notamment celles d'assister la ou le secrétaire, la trésorière ou le trésorier et tout autre membre du personnel de l'association;

5.5.4 elle ou il assiste à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration et participe aux assemblées générales, mais sans jamais avoir le droit de vote ni de soumettre ou d'appuyer des propositions;

5.5.5 elle ou il signe avec la présidente ou le président les documents officiels de l'association;

5.6 Vérificateur des livres – Chaque année, l'assemblée générale annuelle doit nommer une personne ou une firme de son choix pour faire la vérification des comptes de l'association. Elle examine les livres de comptabilité et détermine l'état des revenus et des dépenses pour l'exercice financier terminé. Elle prépare un rapport certifié destiné à l'assemblée générale annuelle et le remet au conseil d'administration qui peut l'inviter à le soumettre elle-même à l'assemblée générale annuelle.

Article 6 : Élections

6.1 Le poste à la présidence est comblé lors de l'AGA, par scrutin secret de tous les membres présents.

6.2 Seule l'assemblée générale peut démettre de ses fonctions un dirigeant ou une dirigeante qu'elle a élu, à condition qu'une telle proposition ait été spécifiquement prévue à l'ordre du jour et jointe à l'avis de convocation, que cet

avis de convocation ait été envoyé au dirigeant en question par courrier recommandé, et que le quorum soit atteint. L'assemblée générale doit, le cas échéant, adopter la proposition à la majorité absolue et peut ensuite pourvoir immédiatement le poste vacant par une élection. Si le conseil d'administration a créé un comité des candidatures, la liste de tous les candidats proposés par ce comité peut être envoyée aux membres avec l'avis de convocation ou peut être soumise aux délégués en tout temps avant l'élection. Il est aussi possible de recevoir des candidatures ou de poser sa propre candidature à l'un ou l'autre poste en tout temps avant l'élection.

- 6.3** Ne sont admissibles à ces postes que les personnes qui sont membres en règle et qui ont donné leur consentement à leur candidature.

Article 7 : Conseil régional

- 7.1 Composition** – Le conseil régional d'un territoire donné (1.8) peut être composé de : une présidence, une vice-présidence, un secrétaire-trésorier ou une secrétaire-trésorière, de trois conseillers ou conseillères et du représentant ou de la représentante de la région au C.A. de l'AFANB

7.2 Mandat

- 7.2.1** établir et maintenir les liens entre le régional et le provincial;
- 7.2.2** favoriser le recrutement des membres en région;
- 7.2.3** informer les membres en région;
- 7.2.4** promouvoir l'AFANB en région;
- 7.2.5** organiser des activités pour promouvoir le mieux-être et la qualité de vie des aînées et aînés francophones;
- 7.2.6** identifier les besoins des aînées et aînés en région;
- 7.2.7** concerter les aînées et aînés d'une même région.

Article 8 : Règlements

8.1 Modifications provisoires

- 8.1.1** Entre les assemblées générales, le conseil d'administration a le pouvoir d'adopter de nouveaux règlements ainsi que de modifier ou de suspendre les règlements existants. Les règlements ainsi adoptés, modifiés ou suspendus, à la majorité des voix exprimées, ont force de règlement seulement jusqu'à l'assemblée générale suivante.

8.1.2 Un règlement rejeté par l'assemblée générale ne peut pas être réintroduit en ayant à nouveau recours au présent article.

8.2 Ratification – Tout règlement ayant provisoirement été adopté, modifié ou suspendu par le conseil d'administration en conformité avec l'article 8.1 doit être ratifié lors de l'assemblée générale suivante qui en aura été avisée dans un délai raisonnable.

8.2.1 Tout règlement ayant provisoirement été adopté, modifié ou suspendu par le conseil d'administration en conformité avec l'article 8.1 doit être ratifié lors de l'assemblée générale suivante par les 2/3 des membres présents.

8.2.2 Tout règlement, pour être adopté, modifié ou suspendu doit être ratifié par les 2/3 des membres présents à l'assemblée générale.

Article 9 : Procédures d'assemblée

9.1 Toute controverse portant sur la procédure des assemblées est tranchée par la présidence de l'assemblée en cause. À défaut de dispositions pertinentes dans le présent règlement, il se fonde sur les règles établies par Victor Morin dans son code intitulé Procédure des assemblées délibérantes (édition révisée en 1994).

9.2 À moins de dispositions contraires dans le présent règlement, ou dans la Loi sur les compagnies, toute proposition faite dans une réunion de l'association est tranchée à la majorité absolue des voix exprimées.

9.3 Seuls les « oui » et les « non » sont comptés pour déterminer le résultat des votes (majorité absolue, ou des 2/3, ou des ¾ des voix exprimées).

9.4 Lorsqu'il y a égalité des voix, la proposition est défaite et la présidence n'apas de voix prépondérante.

Article 10 : Dissolution

10.1 En cas de dissolution de l'Association, le reliquat des fonds et des biens après extinction des dettes et du passif sera distribué dans les meilleurs délais aux organismes de charité dont les objectifs se rapprochent le plus de ceux de l'Association, suivant ce que décideront les membres au moment de la dissolution.

Article 11 : Entrée en vigueur

11.1 Le présent règlement entre en vigueur à la date de son adoption.

11.2 Le présent règlement a été adopté le 17^e jour d'avril 2001 et modifié le 14 octobre 2005, le 15 septembre 2007, le 18 septembre 2011, le 16 septembre 2012, le 17 octobre 2014 et le 10 septembre 2016.

Nos partenaires

Canada

Patrimoine canadien
Nouveaux horizons

New Brunswick
Nouveau
CANADA

Développement social
Tourisme, Patrimoine et Culture



FÉDÉRATION DES
AÎNÉS ET AÎNÉES
FRANCOPHONES
DU CANADA